

Résumé - Analyses et propositions concernant le futur référentiel qualité des modes d'accueil (octobre 2024)

Pré-requis : Le référentiel de qualité des modes d'accueil influera favorablement sur la qualité sous réserve que des conditions préalables soient remplies, telles que des taux d'encadrement et un degré de qualification professionnelle suffisants, la pratique en petits groupes d'enfants, une formation continue régulière et de qualité, un cadre d'analyse de pratiques adéquat et suffisamment fréquent, ... Le référentiel n'a pas pour visée une répétition ou un rattrapage de la formation initiale, voire un substitut à des voies de formation insuffisamment qualifiantes. Le référentiel devra être "**praticable**" et "**appropriable**" dans la vie quotidienne de l'accueil, ni trop général – n'apportant pas suffisamment de matière à penser la pratique –, ni trop détaillé et/ou prescriptif – risquant d'amoinrir la créativité professionnelle et les marges de manœuvre à élaborer pour une pratique qui s'adapte à la diversité des cheminements des enfants –, ni trop spécialisé – pour être compris par l'ensemble des professionnels situés auprès des enfants. Le pré-référentiel soumis à concertation constitue à cette étape un document très détaillé de 125 pages que nous accueillons comme un premier chantier. Il s'agit, à partir de ces travaux, d'**identifier les "points de repères cardinaux"**, ossature du référentiel sous la forme d'objectifs dont la déclinaison opérationnelle en pratique sera laissée aux professionnels et aux équipes, en appui sur l'expérience, la formation continue, la mise en place de temps de réunions réguliers et l'analyse de pratiques.

Quelques points de vigilance : *l'excès de formalisation des pratiques* – permettre de situer et d'ajuster sa pratique par rapport aux objectifs que le référentiel énonce, en évitant l'écueil d'une trop grande formalisation voire standardisation du déroulement de l'accueil, auxquelles certaines formulations détaillées pourraient conduire ; *l'équilibre à trouver pour un accueil attentif aux difficultés de l'enfant sans médicalisation excessive* – ne pas faire peser sur les pratiques professionnelles un regard suspicieux à la recherche systématique de "troubles" mais inciter à la sensibilité et à la réactivité professionnelles face à des signaux préoccupants ; *l'approche univoque ou simplifiée vis-à-vis d'enjeux développementaux* – donner des points de repères essentiels mais se garder d'être univoque dans son approche des phénomènes développementaux et d'être trop détaillé voire injonctif dans les préconisations de pratiques.

Proposition de structure du référentiel : il est nécessaire de disposer d'un référentiel praticable et appropriable par les professionnels, constitué de "**points de repères cardinaux**", sous la forme d'objectifs dont la déclinaison opérationnelle sera laissée aux professionnels, en appui sur l'expérience, la formation continue, la mise en place de temps de réunions réguliers et l'analyse de pratiques. Concrètement, il devrait concerner entre 20 et 30 dimensions maximum (à énumérer à partir du sommaire du pré-référentiel et/ou en s'inspirant de la synthèse du rapport *Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant* du HCFEA), sur la base de l'**architecture suivante** : le principe de la charte d'accueil du jeune enfant auquel se référer → un point de repère cardinal → des items opérationnels énoncés sans être détaillés dans leur mise en œuvre.

Exemple 1 : Principe 1 de la charte d'accueil du jeune enfant → La systématisation d'une période de familiarisation de l'enfant avec le mode d'accueil → a) sa durée n'est pas bornée mais négociée avec la famille en fonction de ... ; b) le bébé et ses parents sont accueillis durant cette période ; c) l'enjeu de cette période de familiarisation est d'assurer la continuité des repères du bébé entre la famille et le cadre d'accueil, notamment par l'initiation du lien avec l'adulte de référence (cf. cette fonction dans le point de repère cardinal qui lui est consacré) ; d) ...

Exemple 2 : Principe 2 de la charte d'accueil du jeune enfant → Accompagner l'émergence des échanges langagiers avec l'enfant → a) porter son attention sur le développement multimodal, hétérogène et interactif de l'enfant dont le langage est un élément, accompagner la communication globale qu'initie l'enfant sous forme verbale et non verbale ; b) être attentif à la compréhension (qui précède l'expression) autant qu'à l'expression ; c) veiller à être attentif aux intentions, aux initiatives de communication de l'enfant et à les comprendre, les reformuler, laisser la place au "chacun son tour" prémisses du dialogue ; d) s'adresser à l'enfant en rapport avec les séquences du quotidien et nommer en fonction de l'intérêt de l'enfant et du contexte ; e) accueillir la fantaisie et les variantes de l'expression langagière du tout petit sous la forme du jeu et du plaisir dans les échanges mutuels et dans les engagements relationnels ; f) laisser place à l'imaginaire de l'enfant et du professionnel autour des chansons, des contes, des jeux de mains-jeux de mots ; g) valoriser l'adresse à l'enfant en présence des parents et commenter auprès du parent le cheminement de l'enfant ; h) ...

Modalités d'évaluation de la qualité au regard du référentiel

Le futur référentiel devrait être conçu de façon à éviter des modalités d'évaluation de la qualité sous l'angle de grilles de compétences ou de prestations à cocher (au niveau du professionnel, de la section, de l'établissement...) s'apparentant aux approches quantitatives, voire à une forme de "mécanisation" de l'évaluation, au risque de stériliser la réflexion individuelle et collective sur les pratiques et de vider en grande partie de sa substance le sens du travail qualitatif auprès des bébés et de leur famille. La méthode d'évaluation de la qualité des pratiques d'accueil, devrait reposer sur une démarche d'auto-évaluation participative par les professionnels et les équipes eux-mêmes ainsi que des évaluations croisées entre pairs, sur la base des points repères cardinaux du référentiel et étayée par les leçons de l'expérience. Ceci dans un processus réflexif axé sur les pratiques favorables à leurs yeux à la qualité d'accueil, aux conditions à réunir, aux succès, aux limites, aléas et obstacles... Cela se traduirait par exemple par la production d'écrits individuels ou collectifs, d'échanges au sein ou entre équipes, de dialogue avec des tiers accompagnants (par exemple pour les assistantes maternelles avec le soutien des RPE), etc.

Analyses et propositions concernant le futur référentiel qualité des modes d'accueil

Nous saluons la tenue de premiers travaux en vue d'un référentiel qualité des modes d'accueil.

Nous souhaitons d'emblée **rappeler plusieurs pré-requis** :

- Le référentiel de qualité des modes d'accueil influera favorablement sur la qualité sous réserve que certaines conditions préalables soient remplies, telles que des taux d'encadrement et un degré de qualification professionnelle suffisants, la pratique en petits groupes d'enfants, une formation continue régulière et de qualité, un cadre d'analyse de pratiques adéquat et suffisamment fréquent, ...
- Le référentiel qualité n'a pas pour visée une répétition ou un rattrapage de la formation initiale, voire un substitut à des voies de formation insuffisamment qualifiantes.

Nous sommes favorables à cette **démarche de référentiel qualité pour constituer un ensemble de repères partagés** entre tous les acteurs de l'accueil de la petite enfance, en vue de permettre aux professionnels et aux équipes d'élaborer leurs projets opérationnels d'accueil dans le cadre général de la charte d'accueil du jeune enfant et dans la déclinaison pratique du référentiel qualité. A ce titre **ce référentiel devrait adopter le bon format**, à la juste distance entre énonciation de principes très généraux et description trop détaillée de pratiques de terrain.

Le pré-référentiel soumis à concertation constitue à cette étape un document très détaillé de 125 pages que nous accueillons comme un premier chantier. Il s'agit, à partir de ces travaux, d'**identifier les "points de repères cardinaux"** qui devront constituer l'ossature du référentiel sous la forme d'objectifs dont la déclinaison opérationnelle en pratique sera laissée aux professionnels et aux équipes, en appui sur l'expérience, la formation continue, la mise en place de temps de réunions réguliers et l'analyse de pratiques.

Le **référentiel devra être "praticable" et "appropriable"** dans la vie quotidienne de l'accueil, encore une fois ni trop général – n'apportant pas suffisamment de matière à penser la pratique –, ni trop détaillé et/ou prescriptif – risquant d'amoindrir la créativité professionnelle et les marges de manœuvre à élaborer pour une pratique qui s'adapte à la diversité des cheminements des enfants –.

Avant de formuler une proposition concrète de structure du référentiel, nous souhaitons **exposer quelques écueils** relevés à la lecture du pré-référentiel.

Un risque d'excès de formalisation des pratiques

Le référentiel doit permettre de situer et d'ajuster sa pratique par rapport aux objectifs qu'il énonce, mais nous attirons l'attention sur l'écueil d'une trop grande formalisation voire standardisation du déroulement de l'accueil, auxquelles certaines formulations pourraient conduire.

Ainsi, concernant le projet d'accueil personnalisé, le pré-référentiel indique :

2. **Le projet d'accueil personnalisé est élaboré avec les parents lors de l'arrivée de l'enfant** (document libre ou fiche préparée par les professionnelles et professionnels, renseignée par les parents ou annotée par l'accueillant en présence des parents). Sa vocation est de disposer d'un document précisant les modalités de réponses personnalisées aux différents besoins de l'enfant et habitudes de vie de l'enfant (ses besoins primaires, **ce qu'il apprécie, ce qu'il n'apprécie pas, les indicateurs pour les parents que l'accueil de leur enfant se passe bien...**).
3. **Le projet d'accueil personnalisé est révisé régulièrement lors des temps d'échange avec les parents (par exemple tous les trois mois)**. Les professionnelles et professionnels rendent sensibles les parents à la vie concrète de leur enfant dans le lieu d'accueil (ses goûts, ses rythmes, ses comportements). Ce qui permet à ces derniers d'aborder le projet de l'enfant avec une perception enrichie.

Le souci et la pratique de l'échange permanent entre parents et professionnels sont effectivement un gage de la qualité d'accueil, en étant attentif à la continuité des repères du tout-petit : cet aspect est naturellement à retenir dans les objectifs-points de repère du référentiel. Pour autant le référentiel doit-il en préciser la forme (*projet d'accueil personnalisé* sous l'angle d'un *document libre ou fiche, révision tous les trois mois...*) ? Cet incitation à formaliser pour chaque tout petit bébé un *projet d'accueil personnalisé* avec des *indicateurs pour les parents que l'accueil de leur enfant se passe bien* risque de faire primer la forme sur le fond. Et surtout d'atténuer la spontanéité et la créativité relationnelles en orientant a priori le regard du professionnel sur des comportements attendus de l'enfant : ses habitudes de vie à la maison dont la pratique montre qu'elles sont utiles à connaître mais non systématiquement reproductibles dans un cadre différent.

Le pré-référentiel n'ignore pourtant pas cet enjeu :

- [F] **Le projet éducatif prend appui sur la connaissance des enfants présents au quotidien, de leurs évolutions et de leurs besoins plutôt que sur un « plan prédéfini »** auquel risqueraient de se conformer les professionnelles et professionnels sans prise en compte des besoins de ces enfants et de la créativité et spontanéité naturelles des enfants et des professionnel(le)s présent(e)s. Le « programme » doit pouvoir être actualisé.

Le caractère trop détaillé du pré-référentiel expose ainsi les préconisations à de potentielles contradictions, source de confusion lorsqu'il s'agira de les mettre en pratique.

Autre exemple, le chapitre sur l'observation de l'enfant énonce des items tels que :

- [C] **L'observation n'est jamais continue et s'appuie sur 2 types de démarche :**
- **Une évaluation des progrès du développement** avec des fiches de développement âge par âge, déjà prêtes, pour les repérer régulièrement ;
 - **Une méthode d'observation active au quotidien, partant des questions que se posent les professionnelles et professionnels**, et utilisant un tableau d'observation sur mesure, pour comprendre les comportements des enfants dans la situation et y répondre de façon adaptée. Ils observent les enfants dans leurs comportements adaptés comme dans les comportements répétitifs qui « questionnent » les professionnelles et professionnels : pleurer beaucoup, être en retrait, être triste, demander une attention affective permanente, taper, pousser, mordre, etc.
7. **Un cahier d'observation individualisé** peut être rempli par les référents/accueillants de l'enfant. Ce livret propre à l'enfant a pour objectif d'assurer la traçabilité de l'évolution de l'enfant, d'avoir « son histoire inscrite », de comprendre par exemple des anecdotes.
 4. Les professionnelles et professionnels utilisent l'observation pour **améliorer leurs propositions éducatives** en testant les effets de changements envisagés par des observations comparées avant et après changement.

La nature de l'acte d'observation est ici à questionner : la notion de *fiches de développement*, de *tableau d'observation sur mesure*, de *comportements adaptés*, l'objectif d'*assurer la traçabilité de l'évolution de l'enfant* peuvent renvoyer à une approche "naturaliste" de l'observation "en surplomb" s'apparentant à un contexte de recherche, en n'oubliant pas que lorsqu'ils sont regardés comme un objet d'étude les très jeunes enfants le ressentent et cela peut les inquiéter. Alors qu'une conception

de l'observation plus incarnée dans le réel repose sur la reconnaissance d'un engagement du professionnel dans une observation qui procède de la fonction accompagnante, affective et éducative, sous jacente à l'accueil. Approche qu'exprime plutôt, a contrario des items précédents, celui-ci :

- [D] **L'observation favorise l'empathie avec l'enfant dans ses découvertes et ses explorations.**
Elle permet de se mettre à sa hauteur en approchant son « point de vue », de comprendre ses compétences, comme ses limites par rapport à certaines exigences des adultes.

Or l'approche "naturaliste" et objectivante peut conduire à l'usage d'outils ou de supports sous la forme de grilles standardisées qui réduiraient ici encore la dimension de spontanéité et de créativité relationnelles entre enfants et adultes. Qu'il s'agisse de l'accueil personnalisé ou de la fonction d'observation, le référentiel devrait avant tout insister sur la notion que le tout-petit est déjà une personne singulière accueillie au sein d'un groupe et dont il s'agit de respecter le cheminement propre, tout en favorisant son appétence pour la relation à l'autre et sa sociabilité.

Cet exemple questionne également la nature du référentiel. Les différentes conceptions et pratiques de l'observation ne renvoient-elles pas plutôt à des enjeux traités en formation initiale et continue qu'à un référentiel énonçant des propositions détaillées et plus ou moins contradictoires pour la pratique ?

Autre exemple, la sieste :

4. **Les siestes peuvent avoir lieu en extérieur** mais ne doivent pas être faites dans les poussettes ou des lits de camp ;
8. **Les siestes sont surveillées.** Les professionnelles et professionnels vont régulièrement observer le sommeil des enfants : un passage toutes les 9 minutes est consigné sur une feuille de suivi accrochée à l'intérieur de la salle de sommeil. Les professionnelles et professionnels sont sensibilisés aux risques pour les enfants durant le temps de sieste (mort inattendue du nourrisson).

S'il peut être opportun lorsque la sieste se fait régulièrement à l'extérieur que les enfants soient bien installés dans un lit, laisser penser que la poussette ne peut pas être proposée pour la sieste alors que le portage est indiqué montre un deux poids, deux mesures. La poussette est un lieu contenant pour des enfants en difficulté avec le sommeil dans le lieu d'accueil.

En ce qui concerne la surveillance toutes les 9 minutes, cette pratique n'est appuyé par aucun principe scientifique. Par ailleurs si les couchers et réveils se font de façon échelonnés, les entrées et sorties dans les chambres sont déjà suffisamment nombreuses pour s'assurer de la sécurité des enfants.

Là encore, les protocoles trop contraignants entravent le travail de qualité des professionnel.les.

Plus loin, au sujet de la continence, c'est tout l'inverse, le pré-référentiel précise :

10. **Le ou la professionnelle peut être amené à constater des violences physiques ou psychologiques d'adultes qui punissent, grondent ou crient sur l'enfant lors d'épisode d'incontinence, tout particulièrement à l'approche de l'âge scolaire.**

Mais cette fois-ci ce constat n'est suivi d'aucune conduite à en déduire... Tantôt trop détaillé ou discutable dans ses préconisations, tantôt trop imprécis, là encore le pré-référentiel peine à trouver la juste mesure.

Le juste équilibre à trouver pour un accueil attentif aux difficultés de l'enfant sans médicalisation excessive

Le pré-référentiel indique :

- L'observation peut s'inscrire dans une démarche de repérage des troubles du développement et de prévention précoce et s'ouvre à une réflexion pluriprofessionnelle et une orientation si nécessaire, en lien permanent avec les parents.

[A] Les professionnelles et professionnels de l'accueil occupent une place centrale dans le repérage et la détection de situation de handicap et des troubles du développement.

3. L'observation permet de détecter des signaux d'alarme chez les nourrissons et de s'assurer de la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants et de leur sécurité émotionnelle.

Ces préconisations visent essentiellement les éventuelles situations de difficultés développementales ou de risque de danger affectant certains enfants. Cela procède d'une exigence légitime, les professionnels devant être en capacité de reconnaître ces situations et de les orienter pour une aide adéquate. Pour autant la vocation première des modes d'accueil n'est pas celle d'un lieu de dépistage, encore moins de diagnostic (cette dernière dimension étant clairement écartée dans le pré-référentiel). Cela implique de trouver dans le futur référentiel des formulations qui ne fassent pas peser sur les pratiques professionnelles un regard suspicieux à la recherche systématique de "troubles" mais qui incitent à la sensibilité et à la réactivité professionnelles face à des signaux préoccupants, ce qui suppose une bonne formation initiale et continue sur ces enjeux, une capacité de concertation pluridisciplinaire en équipe et un cadre d'analyse de pratiques adéquat.

Un risque d'approche univoque ou simplifiée vis-à-vis d'enjeux développementaux

L'exemple des émotions

Les émotions sont présentées sous l'angle de leur stricte traduction en comportements :
Les principales émotions du jeune enfant sont la joie, la surprise, la peur, la colère, le dégoût et la tristesse.

Parmi les réponses préconisées de la part des professionnels, le pré-référentiel indique :

3. **Les professionnelles et professionnels parlent des émotions aux enfants, des émotions des enfants comme des leurs, les nomment**, les accompagnent ce qui favorise progressivement chez l'enfant la régulation de ses émotions, son empathie, et augmente son vocabulaire.
5. **Le ou la professionnelle s'interroge sur les raisons qui ont conduit un enfant à exprimer de la colère ou de la frustration et sur la manière dont cette situation aurait pu être évitée.**

Ces propositions relèvent d'un premier niveau de réponse qui peut "fonctionner" face à des situations habituelles où l'enfant possède des assises psychiques suffisantes sur lesquelles prendre appui. Mais, dans la mesure où cela reste des réponses comportementales ou opératoires, elles risquent d'être mises en échec face à des situations de plus grande souffrance psychique. Il s'agirait donc d'envisager, à la fois ces réponses descriptives, énonciatrices ou opératoires mais également d'attirer l'attention des professionnels sur la nécessité d'orienter vers des approches plus introspectives. Est-ce le rôle du référentiel ou de la formation ? Cela renvoie à nouveau au caractère très détaillé du pré-référentiel, mais aussi au risque d'approches univoques en réponse à des situations plus ou moins complexes.

L'exemple du langage

Le langage est aussi appréhendé dans une dimension essentiellement énonciatrice, descriptive et opératoire :

[A] Les professionnelles et professionnels parlent à l'enfant à tous les âges. Parler à un bébé peut être difficile ou gênant pour un adulte, qui ne sait pas quoi dire à un enfant qui ne répond pas et ne donne pas le sentiment de comprendre ce qu'on lui dit. Les professionnelles et professionnels peuvent parler des émotions aux enfants, expliquer ce qu'il va faire quand il lui prodigue des soins, raconter sa vie, dire ce que l'on ressent, décrire une action, poser des questions au bébé pour favoriser le développement du vocabulaire. Les professionnelles et professionnels laissent le temps de l'interaction et de l'échange avec les réponses non-verbales du bébé.

6. **Les professionnelles et professionnels parlent des émotions à l'enfant** améliorant leur langage, leur empathie, l'expression de leurs émotions et les comportements d'entraide. Par exemple, lorsqu'il raconte une histoire, il parle des émotions des personnes, de ce qu'il ressent et lorsque l'enfant est plus grand, il lui demande à son tour son ressenti, d'interpréter les émotions des personnages...
7. **Les professionnelles et professionnels nomment les objets qui environnent l'enfant et décrit ses actions et ses activités ;**
4. **Les professionnelles et professionnels s'expriment avec des phrases courtes formulées de manière positives ;**

Le pré-référentiel ne sous-estime-t-il pas une approche du langage signifiant l'appétence du jeune enfant pour entrer en relation avec ses semblables et son désir de poser sa propre parole agissante pour modifier le monde (comme l'explique Alain Bentolila, linguiste) ?

Même si une proposition tendrait en ce sens,

9. **Les professionnelles et professionnels s'intéressent aux histoires que racontent les enfants.** Il les invite à les développer, les aide à les complexifier. Ils suivent l'enfant dans le cours de son imaginaire ;

la tonalité générale de la fonction du langage paraît trop restrictive car formelle et opératoire, dans le pré-référentiel. Se repose la question de l'objet du référentiel qui doit à la fois se garder d'être univoque dans son approche des phénomènes développementaux et d'être trop détaillé voire injonctif dans les préconisations de pratiques.

Le référentiel doit donc trouver le juste équilibre : donner quelques repères sans saper la confiance qu'ont les professionnel.les à développer leur propre style relationnel, leur propre savoir être. En effet, les injonctions trop détaillées risquent d'assécher la spontanéité de la communication et de limiter l'ouverture à la variété des approches pour entrer en relation avec de très jeunes enfants, limiter le plaisir qui est le moteur même de la communication. Cela risquerait de substituer au "savoir être" un "savoir faire" univoque et appauvrissant.

Proposition de structure du référentiel

Notre proposition repose sur la nécessité de disposer d'un **référentiel praticable et appropriable** par les professionnels et les équipes, constitué de "**points de repères cardinaux**" qui devront constituer l'ossature du référentiel sous la forme d'objectifs dont la déclinaison opérationnelle en pratique sera laissée aux professionnels et aux équipes, en appui sur l'expérience, la formation continue, la mise en place de temps de réunions réguliers et l'analyse de pratiques.

Concrètement, il devrait concerner entre 20 et 30 dimensions maximum (à définir à partir du sommaire du pré-référentiel et/ou en s'inspirant de la synthèse du rapport *Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant* du HCFEA¹), sur la base de l'architecture suivante :

* **Le principe de la charte d'accueil du jeune enfant** auquel se référer :

- **Un point de repère cardinal :**

- a) item opérationnel énoncé sans être détaillé dans sa mise en œuvre
- b) idem
- c) idem
- d) idem

¹ https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/_nb_synthese_qualiteavril2019final-2.pdf

Exemple 1 :

*** Principe 1 de la charte d'accueil du jeune enfant :**

- **La systématisation d'une période de familiarisation** de l'enfant avec le mode d'accueil :
 - a) sa durée n'est pas bornée mais négociée avec la famille en fonction de ...
 - b) le bébé et ses parents sont accueillis durant cette période
 - c) l'enjeu de cette période de familiarisation est d'assurer la continuité des repères du bébé entre la famille et le cadre d'accueil, notamment par l'initiation du lien avec l'adulte de référence (cf. cette fonction dans le point de repère cardinal qui lui est consacré)
 - d) ...

Exemple 2 :

*** Principe 2 de la charte d'accueil du jeune enfant :**

- **Accompagner l'émergence des échanges langagiers** avec l'enfant :
 - a) porter son attention sur le développement multimodal, hétérogène et interactif de l'enfant dont le langage est un élément, accompagner la communication globale qu'initie l'enfant sous forme verbale et non verbale
 - b) être attentif à la compréhension (qui précède l'expression) autant qu'à l'expression
 - c) veiller à être attentif aux intentions, aux initiatives de communication de l'enfant et à les comprendre, les reformuler, laisser la place au "chacun son tour" prémisses du dialogue
 - d) s'adresser à l'enfant en rapport avec les séquences du quotidien et nommer en fonction de l'intérêt de l'enfant et du contexte
 - e) accueillir la fantaisie et les variantes de l'expression langagière du tout petit sous la forme du jeu et du plaisir dans les échanges mutuels et dans les engagements relationnels
 - f) laisser place à l'imaginaire de l'enfant et du professionnel autour des chansons, des contes, des jeux de mains-jeux de mots
 - g) valoriser l'adresse à l'enfant en présence des parents et commenter auprès du parent le cheminement de l'enfant
 - h) ...

Modalités d'évaluation de la qualité au regard du référentiel

Le futur référentiel devrait être conçu de façon à éviter des modalités d'évaluation de la qualité sous l'angle de grilles de compétences ou de prestations à cocher (au niveau du professionnel, de la section, de l'établissement...) s'apparentant aux approches quantitatives, voire à une forme de "mécanisation" de l'évaluation, au risque de stériliser la réflexion individuelle et collective sur les pratiques et de vider en grande partie de sa substance le sens du travail qualitatif auprès des bébés et de leur famille.

La méthode d'évaluation de la qualité des pratiques d'accueil, devrait reposer sur une démarche d'auto-évaluation participative par les professionnels et les équipes eux-mêmes ainsi que des évaluations croisées entre pairs, sur la base des points repères cardinaux du référentiel et étayée par les leçons de l'expérience. Ceci dans un processus réflexif axé sur les pratiques, favorables à leurs yeux, à la qualité d'accueil, aux conditions à réunir, aux succès, aux limites, aléas et obstacles... Cela se traduirait par exemple par la production d'écrits individuels ou collectifs, d'échanges au sein ou entre équipes, de dialogue avec des tiers accompagnants (par exemple pour les assistantes maternelles avec le soutien des RPE), etc.